

Les exonérations de charges des microentrepreneurs rabotées

Le gouvernement fait volte-face sur l'extension d'un dispositif d'aide (Acre) qu'il leur avait accordée en janvier.

600 millions d'euros

Économie visée sur trois ans par l'État

CORINNE CALLAUD @corinnecallaud

ENTREPRISE C'est une décision « incompréhensible » que les représentants des microentrepreneurs vont tenter d'infléchir ce lundi lors d'une réunion au ministère du Travail. Depuis qu'ils ont appris que le gouvernement s'apprête à réformer le dispositif de l'aide à la création ou à la reprise d'entreprise (Acre), ils ne décolèrent pas. Et ce d'autant que la remise en cause de ce dispositif visant à exonérer partiellement (75 % la 1^{re} année, 50 % la 2^e et 25 % la 3^e)

de cotisations sociales les créateurs d'entreprise interviendra par décret le 1^{er} octobre. Et alors que l'exécutif avait étendu l'Acre, jusqu'ici réservée aux chômeurs et moins de 26 ans, aux microentrepreneurs en début d'année.

En cause, le succès de la mesure. Le nombre d'immatriculations a bondi de 28 % en 2018, à 308 300 sur douze mois, et pourrait atteindre 400 000 cette année. La facture pourrait donc être lourde pour l'État. En revenant en arrière, l'économie avoisinerait 600 millions d'euros sur trois ans. Pas mal en ces temps de disette budgétaire...

« Que signifie cette volte-face : que l'extension de l'Acre aux micro-entrepreneurs a été prise sans être mesurée ? Ou que le président a voulu faire semblant de tenir sa promesse de campagne de supprimer les charges des microentreprises la première année ? », interroge Grégoire Leclercq, le président de la Fédération nationale des autoentrepreneurs (FNAE). Selon ses calculs, la mise en œuvre de la mesure se traduira par une hausse des cotisations de 25 % pour les microentrepreneurs exerçant de peu trois ans et de 66 % pour les nouveaux inscrits. « Elle pourrait

engendrer des radiations et faire repartir le travail au noir », ajoute-t-il. « Cette décision touche une population fragile, abonde François Hurel, de l'Union des autoentrepreneurs. Le chiffre d'affaires moyen des microentrepreneurs est de 11 300 euros par an et 30 % sont au plafond. »

Concurrence déloyale

En guise de réponse, Agnès Pannier-Runacher met en avant les abus constatés, les mêmes que ceux pointés du doigt depuis plus de dix ans... « Des salariés démissionnent mais sont repris sous le

statut de microentrepreneur par leur patron, se défend la secrétaire d'État à l'Économie. Une entreprise sur deux, dans l'artisanat, choisit la microentreprise. Si on est dans une relation de quasi-salariat, c'est un problème. »

Les artisans, qui ont toujours dénoncé la concurrence déloyale du statut de microentrepreneur, voient dans cette limitation d'exonération de charges « une égalité de traitement avec leur 1,3 million d'entrepreneurs ». Reste que l'Urssaf juge pas être techniquement en mesure de répercuter cette évolution avant six mois... ■

La Sécu replonge dans le rouge

Le « trou » des comptes sociaux atteindra 5 milliards en 2019 et 2020.

MARIE-CÉCILE RENAULT @Firenault

SOCIAL Laxisme budgétaire pour les uns, la faute à pas de chance pour les autres... Une chose est sûre, le serpent de mer du « trou de la Sécu » est bel et bien de retour. Les comptes de la Sécurité sociale replongent dans le rouge : le déficit devrait atteindre 5,4 milliards d'euros en 2019 (contre 700 millions d'excédents prévus il y a un an), puis encore 5,1 milliards en 2020, d'après le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) présenté ce lundi. Le retour à l'équilibre des comptes sociaux, qu'Édouard Philippe avait promis pour 2020 après dix-huit ans de déficit, est reporté à... 2023, comme l'a confirmé Gérard Darmanin, le ministre de l'Action et des Comptes publics, dimanche sur Europe 1.

Les principales responsables de cette dégradation sont la branche vieillesse, dont le déficit dépasse 4 milliards d'euros (régime général et Fonds de solidarité vieillesse), et la branche maladie, avec une perte de plus de 3 milliards. En revanche, les deux autres branches, famille et accidents du travail-maladie professionnelle (ATMP), restent bénéficiaires de plus de 2 milliards. Trois facteurs expliquent cette nouvelle dégradation des comptes sociaux.

D'une part, les hypothèses macroéconomiques ont été moins bonnes qu'attendu, engendrant moins de rentrées de cotisations sociales. D'autre part, les prestations vieillesse ont été plus dynamiques, en raison d'un effet démo-

graphique important, et ce alors que les mesures paramétriques sur l'âge et la durée de cotisation prises lors des précédentes réformes des retraites produisent de moins en moins d'effet.

Mais les comptes plongent surtout à cause des mesures d'urgence décidées par Emmanuel Macron en réponse au mouvement des « gilets jaunes ». La décision de mettre en place un nouveau taux intermédiaire de CSG pour les retraités dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 2000 euros par mois induit une perte de cotisations de 1,6 milliard pour la Sécu. De même, l'anticipation de l'exonération sur les heures supplémentaires pèse sur les comptes en 2019. Si, par le passé, l'État avait l'habitude de compenser toute nouvelle exonération de charges, il n'a rien prévu cette fois-ci, laissant la facture à la pleine charge de la Sécu. La nouvelle doctrine mise en place l'an dernier érige en effet que chaque secteur assume désormais les baisses de recettes qui interviennent dans ses champs d'attribution.

Nouvelles dépenses

De nouvelles exonérations de cotisations sont prévues dans le budget 2020. Ainsi, la prime Macron, exonérée de cotisations sociales et d'impôt tant pour le salarié que l'employeur, sera reconduite l'an prochain. En 2019, cette prime exceptionnelle a représenté 2,2 milliards d'euros de pouvoir d'achat pour 5 millions de salariés, avec un montant moyen de 400 euros par bénéficiaire. L'exé-



cutif va aussi exonérer de cotisations sociales la prime de départ pour les fonctionnaires acceptant une rupture conventionnelle : un millier d'agents publics pourraient en bénéficier en 2020. Afin de lutter contre les déserts médicaux, l'exonération de cotisations pour les jeunes médecins s'installant en zones sous denses sera aussi renforcée.

Le budget 2020 prévoit aussi des

Les principales responsables de cette dégradation sont la branche vieillesse et la branche maladie. Celles de la famille et des accidents du travail-maladie professionnelle restent bénéficiaires.
ARLETA CHOJACKA / CITIMAGES

dépenses nouvelles. L'objectif national des dépenses de santé (ONDAM) augmentera de 2,3 % en 2020, ce qui représente 4,6 milliards de dépenses de santé supplémentaires (même si, par rapport à l'évolution naturelle des dépenses, cela obligera le secteur à faire des économies). Le gouvernement a aussi décidé de ré-indexer sur l'inflation les pensions de retraités modestes (ceux dont la pension

brute n'excède pas 2 000 euros mensuels) : 12 millions de retraités bénéficieront de cette mesure. En revanche, pour les 4 millions de retraités qui dépassent ce seuil, la revalorisation de leur pension sera limitée à 0,3 % en 2020. Par ailleurs, les aides sociales, y compris la prime d'activité déjà augmentée et élargie cette année, bénéficieront toutes d'une revalorisation de 0,3 % l'an prochain. ■

Le plan de Safilo pour sortir de l'ornière

L'italien mise sur des licences branchées et ses propres marques.

KEREN LENTSCHNER @Klentschner

OPTIQUE « Nous sommes comme une Ferrari avec les mauvais pneus. Lorsqu'on aura mis les bons, il n'y aura pas de limite à ce qu'on peut faire. » Dix-huit mois après son arrivée aux commandes de Safilo, la pression monte sur le PDG Angelo Trocchia. Le deuxième lunetier mondial (963 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2018) doit présenter d'ici à fin 2019 son plan pour redresser l'entreprise. Safilo sort de deux années difficiles et le plus dur l'attend : fin 2020, il perdra sa plus grosse licence, Dior,

« Nous sommes les seuls à avoir une équipe intégrée pour aider les opticiens à réaménager leurs magasins »

CAROLE BINET, DG DE SAFILO FRANCE ET BENELUX

représentant 13 % de ses ventes. « Tout l'enjeu est de présenter un plan suffisamment crédible pour l'après-Dior et exister face au géant EssilorLuxottica », résume Cédric Rossi, analyste chez Bryan Garnier. En moins de cinq ans, ses deux plus gros partenaires, Kering (Gucci, Saint Laurent) et LVMH (Dior, Fendi, Céline), ont mis fin à la quasi-totalité de leurs contrats de licence, les deux géants du luxe ayant leur propre filiale dédiée à la conception, fabrication et distribution de lunettes.

Une catastrophe pour Safilo, qui tire les trois quarts de ses revenus des licences. Le groupe avait refusé la proposition de LVMH de créer une coentreprise, incitant le géant du luxe à s'allier avec l'italien Marcolin, numéro 3 mondial des montures... « Nous avons peut-être sous-estimé à l'époque l'ampleur de ces mouvements, reconnaît Angelo Trocchia. Mais nous les voyons aujourd'hui comme une opportunité : nous devons trouver notre propre chemin pour l'avenir. »

Bichonner les opticiens

La priorité pour Angelo Trocchia, ancien D'Unilever : transformer l'organisation de l'entreprise, centralisée. Si la R&D, le design et le supply-chain restent pilotés depuis le siège, à Padoue, les principaux marchés vont gagner en autonomie. Des patrons de pays, locaux, seront nommés. Les équipes de développement s'appuieront sur une trentaine de personnes à Milan, New York, Portland et Hongkong chargées de faire remonter les nouvelles tendances. « Nous devons changer d'état d'esprit, estime le PDG, qui

visé à terme 2 à 3 % de croissance par an. Safilo doit être plus agile et rapide pour mieux s'adapter à l'évolution des attentes des consommateurs. » Safilo veut renouer le lien avec ses clients opticiens. En France, alors que beaucoup sont déstabilisés par le projet de rachat de GrandVision par EssilorLuxottica, Safilo compte le bichonner. « Nous sommes les seuls à avoir une équipe intégrée pour les aider à réaménager leurs magasins », insiste Carole Binet, de Safilo France.

Signer une licence avec une griffe de luxe étant devenu quasi impossible, Safilo mise désormais sur les partenariats avec des marques de luxe accessibles de milieu de gamme. Il a signé avec Levi's, Missoni et David Beckham pour séduire les millennials. Soit « une nouvelle licence toutes les six semaines depuis mon arrivée », note Angelo Trocchia. Le groupe table surtout sur les marques dont il est propriétaire, à commencer par Smith, Carrera et Polaroid... Elles doivent représenter à terme 50 % du chiffre d'affaires. Beaucoup d'espoirs reposent sur Carrera, d'une « alternative à Ray Ban », qui affiche une croissance à deux chiffres au 2^e trimestre.

L'avenir n'en reste pas moins incertain. « La concurrence s'est durcie, entre la naissance d'EssilorLuxottica et la montée en puissance de Kering et LVMH », souligne Cédric Rossi. Si son nouveau patron ne parvient pas à remettre Safilo d'équerre, le néerlandais HAL, qui détient 40 % du groupe, pourrait vouloir tirer un trait sur l'optique. Cet été, il a vendu GrandVision à EssilorLuxottica... ■

LE FIGARO présente

ENTREPRENDRE EN FRANCHISE, POURQUOI PAS VOUS ?

“ ENVIE DE RÉALISER UN NOUVEAU PROJET PROFESSIONNEL ? ”

DU 7 AU 20 OCTOBRE 2019, C'EST LE MOMENT DE VOUS RENSEIGNER SUR LA FRANCHISE !

- Participez à des tables rondes dans toute la France avec des franchisés, franchiseurs et experts !
- Rencontrez des franchisés ambassadeurs dans leur point de vente !

Dates et villes sur www.entreprendre-franchise.com

En partenariat avec :

BANQUE POPULAIRE | Groupe Crédit du Nord | BANQUE POPULAIRE | FIDUCIAL | Safilo | LE FIGARO | CADREMPLOI